

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
26/07/2019

Dossier complet le :
31/07/2019

N° d'enregistrement :
F09319P0243

1. Intitulé du projet

Mise en place des servitudes hivernales de la loi montagne sur le domaine nordique de Serre-Chevalier (Ski de fond)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat intercommunal à vocations multiples de Serre-Chevalier

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Sylvie DAO LENA
Présidente du SIMV de Serre Chevalier

RCS / SIRET

2 4 0 5 0 0 0 8 2 0 0 0 1 3

Forme juridique

Etablissement public syndical

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
43 b)	Les servitudes hivernales seront instaurées sur l'ensemble du domaine nordique (exclusivement pour les pistes de ski de fond) dont l'emprise est supérieure à 4ha. Cependant les aménagements, à prévoir ne sont que ponctuels et ne concernent qu'une partie du domaine, sur une surface cumulée de 0,7 ha. De manière générale, les travaux envisagés, isolément ne semblent pas susceptibles de faire l'objet d'une évaluation environnementale par leur caractère ponctuel et leur emprise restreinte.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le SIMV porte le projet de créer les servitudes au sens de l'article L342-20 du Code du tourisme afin de régulariser la situation du domaine nordique en déposant un dossier unique en Préfecture.

Les servitudes permettent :

- L'accès nécessaire à l'implantation, l'entretien et la protection des pistes ;
- Le passage des pistes existantes ;
- La réalisation de travaux, d'entretien et d'aménagements courants dont la nature ne nécessite pas d'étude d'impact, ni d'examen au cas par cas ou d'autorisations administratives particulières ;
- L'installation des ouvrages annexes et connexes à l'ouverture au public du domaine nordique.

Il s'agit surtout d'une régularisation juridique du domaine existant, ou des projets de réhabilitation de certains tracés, sans aménagements prévus sur ces derniers.

4.2 Objectifs du projet

Les servitudes ont pour but de formaliser une situation de fait (exploitation du domaine nordique) qui a lieu chaque année depuis la naissance du domaine nordique dans les années 1970, sans autorisations des propriétaires.

Une telle régularisation permettra à chaque commune :

- d'assurer la pérennité du domaine nordique de Serre-Chevalier, qui constitue une alternative non négligeable au ski alpin et participe de l'économie de la vallée ;
- d'être en conformité avec les dispositions légales ;
- de déterminer un cadre permettant une définition précise des obligations et contraintes des propriétaires ;
- de garantir un équilibre permettant à la fois le développement touristique, le respect des propriétés privées et la préservation du milieu naturel ;
- d'assurer le passage des usagers du domaine nordique ;
- d'aménager librement le domaine nordique en vue de son exploitation et son entretien courants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux prévus ont été listés et classés par ordre de priorité dans un tableau qui figure dans le rapport joint au présent document. Ils sont de nature diverse :

remblaiements - pose de buse - terrassement - élargissement - pose/réparation de passerelles

Seuls les aménagements classés en priorité ont fait l'objet des photographies (annexe obligatoire 3) puisque les autres sont secondaires et sont susceptibles de ne pas intervenir immédiatement après la mise en place des servitudes.

Les remblaiements / terrassements prévus permettent de mettre le terrain à niveau par rapport aux passerelles. Ces opérations ont une emprise limitée.

Les aménagements de priorité 3 et 4 sont facultatifs étant donné qu'ils peuvent être compensés par un travail de la neige en période hivernale.

Ils concernent, en cumulé, une emprise de 0,7629ha.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Exploitation classique du domaine nordique, avec jalonnage et damage sur les pistes tracées, sans impact sur le foncier.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La mise en place des servitudes fait l'objet d'une demande d'ouverture d'enquête parcellaire auprès de la Préfecture des Hautes Alpes en vertu de l'article L342-21 du Code du tourisme qui renvoie aux articles R131-3 et suivants du Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.

(aucune autre procédure d'autorisation).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Environ 35km de pistes de ski de fond, sur 5m de large (uniquement en utilisation hivernale et en conditions d'enneigement suffisantes)	
Emprise des travaux d'aménagement : 0,7629ha	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Saint Chaffrey
Commune du Monétier les Bains
Commune de la Salle les Alpes

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Des coordonnées propres à chaque aménagement figurent sur le tableau joint dans le rapport annexé.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La procédure de mise en place des servitudes est en cours.

Les servitudes permettent :

- L'accès nécessaire à l'implantation, l'entretien et la protection des pistes ;
- Le passage des pistes existantes ;
- La réalisation de travaux, d'entretien et d'aménagements courants dont la nature ne nécessite pas d'étude d'impact, ni d'examen au cas par cas ou d'autorisations administratives particulières ;
- L'installation des ouvrages annexes et connexes à l'ouverture au public du domaine nordique

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De type 1, VERSANTS UBACS DU MASSIF DU COMBEYNOT - VALLON DU FONTENIL - BOIS DES BERGERS - VERSANTS EN RIVE GAUCHE DU TORRENT DU PETIT TABUC
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hautes Alpes, Vallée de la Guisane
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Monétier les Bains et une partie du domaine nordique se situe en zone d'adhésion du Parc National des Ecrins. Cependant, aucune piste ne se situe dans la zone coeur du Parc.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aux lieux-dits Pont la Chenal, Chapelle St Roch, sur environ 2,2ha

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 3 communes sont concernées par un plan de prévention des risques naturels prévisibles pour les risques suivants : sismicité, avalanche, éboulement, glissement de terrain, lave torrentielle, inondation. (téléphoner services urba , St Chaffrey : approuvé)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Demander confirmation service urba monet
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le domaine nordique longe sur 700m le zonage Natura 200 directive habitat et se situe à 75m de la limite.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un dossier est en cours pour ce qui est de l'enneigement artificiel sur le domaine nordique. Cela concernerait uniquement le secteur sur lequel se situe le stade de biathlon.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Appeler G. ALLEMAND + voir avec écologue
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	idem

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	idem
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, sur l'emprise des travaux à prévoir, de 0,7629ha
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque avalancheux sur certaines portions du domaine nordique, fermé lorsque le risque est élevé. Risque torrentiel le reste de l'année, susceptible d'endommager les installations déjà existantes.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement en période de préparation de la saison (mois octobre / novembre)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	De faible amplitude et sur une période contrainte.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de la servitude doit être libre pour l'exploitation du domaine en période hivernale. Toutes les activités agricoles et sylvicoles doivent tenir compte de cette contrainte.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont également liées aux incidences du projet "Via Guisane", voie douce dans la vallée de Serre-Chevalier. Néanmoins, à l'inverse de la Via Guisane, le projet d'instauration des servitudes constitue une régularisation juridique d'une situation pré-existante et ne nécessite pas de modification du terrain, sauf aux lieux d'aménagements prévus et visés dans le tableau qui figure au rapport de présentation annexé au présent document.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Devant les faibles incidences identifiées à la fois sur l'environnement et sur l'activité agricole, ces mesures de compensation seront exceptionnelles si l'incidence est avérée et est caractérisée par un préjudice.
 Une concertation avec les acteurs du monde agricole a été organisée à cette fin.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas pertinent de mener une évaluation environnementale pour ce projet au regard de la faible amplitude des travaux à réaliser, de leur caractère ponctuel et secondaire et du fait de l'existence préalable du domaine nordique depuis 45 ans. Le projet de mise en place des servitudes constitue une régularisation juridique qui a pour effet d'autoriser l'aménagement, mais n'est pas en soi un projet d'aménagement.

Pour ce qui est de l'exploitation du domaine, elle ne nécessite pas de modification du terrain et se fait exclusivement l'hiver en période d'enneigement ce qui ne modifie pas l'impact actuel.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Rapport de présentation du projet Atlas des aménagements à prévoir sur le domaine nordique

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint-Chaffrey

le,

25 Juillet 2019

Signature

[Signature]

